

**Investir dans
l'immobilier ancien
restauré
coeur de ville**

=

Moins d'impôts !



Malraux



Déficit Foncier



Monuments Historiques

**FAITES-NOUS PART
DE VOS SOUHAITS !**

FISCALITE

Malraux	Déficit Foncier	Monuments Historiques
<p>Réduction d'impôts 30.000 € par an pendant la durée des travaux de 3 ans maximum (soit 90.000 €)</p>	<p>Réduction d'impôts jusqu'à 60,5% de réduction sur les revenus fonciers (TMI 45% + CSG/CRDS 15,5%)</p>	<p>Réduction d'impôts jusqu'à 45% de réduction sur les revenus + Charges et Intérêts d'emprunts</p>
<p>Calculée sur le montant des travaux de restauration engagés</p>	<p>Fiscalité immobilière de droit commun</p>	<p>Fiscalité liée à la restauration et conservation du bien classé</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 30% pour immeubles situés en Secteur Sauvegardé • 22% pour les immeubles situés en ZPPAUP <p>Plafond réduction d'impôt • 100.000 € de travaux par an</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effacer ses revenus fonciers positifs • Imputer jusqu'à 10.700 € sur revenu global <p>L'excédent du déficit foncier • Imputable sur les revenus fonciers pendant 10 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des travaux de rénovation • Charges et intérêts d'emprunts déductibles des revenus fonciers <p>L'excédent du déficit foncier • Imputable sur les revenus fonciers pendant 10 ans</p>

Avertissement : Le non-respect des engagements entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.